



TRR (25) (Istanbul AM/SC) F
Original : anglais

**RAPPORT DU TRÉSORIER
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE
À LA COMMISSION PERMANENTE**

M. Johan Büser

Istanbul, novembre 2025

I. Introduction

Depuis la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Porto, l'Assemblée a continué de faire preuve de flexibilité et de pertinence à travers un éventail croissant d'activités couvrant tous les domaines d'action de l'OSCE. L'engagement parlementaire reste fort, avec un intérêt marqué pour les activités de l'Assemblée et pour ce que j'ai souvent appelé le fleuron de nos activités : l'observation des élections.

Ces réalisations reflètent clairement l'engagement de nos membres en faveur du dialogue et de la coopération multilatérale, même si l'environnement financier dans lequel nous opérons reste de plus en plus contraignant. Lors de ma récente visite au Secrétariat international, nous avons examiné les résultats financiers de l'exercice en cours, discuté des préparatifs pour le cycle budgétaire 2025-2026 et pris note de l'audit externe en cours mené par Deloitte, qui examine une fois de plus nos états financiers et nos résultats conformément à l'article 21 du Règlement financier. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude au Secrétaire général et à son équipe pour leur étroite coopération.

Alors que nous entrons dans l'exercice financier 2025/2026, il est important de réfléchir aux réalités budgétaires qui entourent notre organisation. L'Assemblée continue d'être confrontée à ce que l'on peut qualifier de triple défi financier :

- 1. L'augmentation du niveau d'activité**, les membres appelant à un engagement plus approfondi et à une plus grande visibilité de l'Assemblée parlementaire ;
- 2. L'absence de contribution de la Fédération de Russie**, qui, sur quatre exercices financiers consécutifs, a laissé un vide considérable dans les recettes de l'Assemblée ;
et
- 3. Un budget à croissance nominale nulle**, qui, tout en reflétant notre engagement en faveur de la discipline budgétaire, constitue un défi compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des coûts opérationnels.

Cette situation souligne la nécessité d'une solidarité continue entre les États participants et d'une prise de conscience collective du fait qu'une diplomatie parlementaire efficace ne peut être maintenue sans ressources adéquates.

Dans ce contexte, je voudrais maintenant vous présenter un aperçu de l'exécution du budget actuel et de notre situation financière globale.

II. Exécution du budget pour l'exercice financier 2025-2026

Le budget pour l'exercice financier 2025-2026 a été approuvé par la Commission permanente lors de la session annuelle à Porto et est entré en vigueur le 1er octobre 2025. Il reflète le principe de croissance nominale zéro, ce qui signifie que le total des dépenses est maintenu au même niveau que lors de l'exercice financier précédent.

En tant que trésorier, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la grande majorité des États participants qui ont déjà versé leurs contributions pour l'exercice financier en cours. Votre ponctualité et votre fiabilité en matière de paiements restent le fondement de la stabilité financière de l'Assemblée.

La mise en œuvre du budget 2025-2026 a débuté en octobre sous la surveillance étroite du trésorier et du Secrétariat international. Conformément aux demandes exprimées par le Comité permanent, la priorité a été donnée à la sauvegarde de la surveillance des élections, aux réunions statutaires et au soutien du travail politique fondamental de l'Assemblée.

Il est important de noter que des efforts concentrés et soutenus seront nécessaires pour que l'Assemblée atteigne ses objectifs dans le cadre d'un budget à croissance nominale nulle. Au cours du prochain exercice financier, j'aurai le plaisir de travailler en étroite collaboration avec le président Pere Joan Pons Sampietro afin de trouver les mesures appropriées permettant à l'Assemblée d'aller de l'avant.

III. Le non-versement persistant de la Fédération de Russie

La Fédération de Russie n'a effectué aucun versement depuis l'exercice financier 2021-2022, ce qui a entraîné un déficit cumulé qui dépasse désormais 1 million d'euros. L'équipe financière de l'Assemblée continue d'établir un budget prudent, en partant du principe que cette contribution ne sera pas versée. Ce non-paiement structurel représente une perte persistante équivalente à environ un quart du budget de fonctionnement annuel, et continue d'éroder les réserves et de limiter la capacité du secrétariat à s'acquitter de son mandat.

Le tableau suivant présente les contributions impayées par la Fédération de Russie :

Exercice financier Montant impayé (€)

2022-2023 245 657

2023-2024 252 791

2024-2025 262 380

2025-2026* 262 380 € (estimation)

Total (2022-2026) 1 023 208 €

Malgré cette perte, l'Assemblée a poursuivi ses activités sans interruption grâce à une gestion prudente, à des mesures de maîtrise des coûts et à des augmentations volontaires de la part d'un certain nombre de délégations. Néanmoins, l'absence de cette contribution importante reste un déficit de financement structurel qui ne peut être comblé que collectivement par les États participants.

IV. Audit externe pour l'exercice financier 2024-2025

L'audit externe pour l'exercice financier 2024-2025 est actuellement réalisé par Deloitte. L'équipe d'audit s'est rendue au Secrétariat international en octobre 2025 et procède actuellement à un examen complet des états financiers, des contrôles internes et des performances de l'Assemblée, conformément à l'article 21 du Règlement financier. L'audit examine également la manière dont le Secrétariat international a mis en œuvre les recommandations précédentes, telles que les congés accumulés, la comptabilisation des indemnités de licenciement et la répartition des coûts.

Le rapport d'audit final sera présenté au Comité permanent lors de la réunion d'hiver à Vienne en février 2026.

V. Contributions extrabudgétaires et gouvernance

L'Assemblée continue de bénéficier des contributions extrabudgétaires volontaires des États participants, qui permettent de mener des activités régionales et thématiques ciblées qui complètent le budget. Ces ressources sont gérées dans le cadre de contrôles financiers stricts et soumises à la surveillance du trésorier, conformément au Règlement financier.

Afin de renforcer encore la gouvernance et la responsabilité, le Secrétariat international, en consultation avec le trésorier, a élaboré un projet de lignes directrices générales sur les contributions extrabudgétaires. Ces lignes directrices, actuellement en discussion, codifient les garanties existantes et précisent que les contributions extrabudgétaires ne peuvent être acceptées que de la part des parlements des États participants ayant pleinement rempli leurs obligations financières et conservant leurs droits de vote. Elles définissent également les procédures d'approbation et de déclaration pour toutes les contributions extrabudgétaires.

Au cours de l'exercice financier actuel, plusieurs délégations ont volontairement augmenté leurs contributions annuelles à 10 000 euros, réduisant ainsi l'écart entre leurs parts évaluées et le niveau minimum volontaire. Cette participation croissante n'est qu'un exemple parmi beaucoup de la culture de solidarité et de responsabilité partagée de l'Assemblée.

L'Assemblée adresse également ses sincères remerciements à la délégation luxembourgeoise pour la contribution extrabudgétaire significative qu'elle a apportée en 2025, et qui a permis la mise en œuvre d'un vaste ensemble d'initiatives dans toute l'Europe du Sud-Est, notamment :

- Deux forums interparlementaires sur l'Europe du Sud-Est, organisés respectivement en Grèce (mars 2025) et à Rome (juin 2025).
- Des visites officielles en Serbie et en Moldavie.
- La visite de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (5-8 novembre 2025).

L'Assemblée exprime également sa gratitude à la délégation suisse pour sa contribution extrabudgétaire générale, qui a permis de soutenir de manière flexible le programme de travail général de l'Assemblée. Ces deux contributions illustrent l'engagement commun des États participants à garantir l'efficacité et la durabilité dans le temps des travaux de l'Assemblée.

VI. Activités d'observation électorale et incidence budgétaire

L'observation électorale reste le fleuron des activités de l'Assemblée. Au cours de la dernière période financière, (exercice 2024-2025), l'Assemblée a déployé un grand nombre de missions d'observation électorale, démontrant à nouveau son engagement en faveur du contrôle démocratique dans toute la région de l'OSCE. Au

total, huit missions d'observation électorale ont été menées dans six pays au cours de cette période.

L'ampleur et la fréquence de ces missions ont naturellement pesé sur notre budget, chaque observation entraînant des coûts liés aux services de conférence, à l'organisation des réunions d'information parlementaires avant le jour du scrutin et au déploiement du personnel de soutien. Les chiffres préliminaires de l'exercice financier 2024-2025 indiquent que les dépenses consacrées aux activités d'observation électorale ont largement dépassé le budget disponible, ce qui démontre le caractère particulièrement onéreux des missions d'observation électorale.

L'exercice financier 2025-2026 actuel a débuté le 1er octobre 2025 avec un budget à croissance nominale nulle. En conséquence, le niveau de ressources financières allouées à l'observation électorale reste inchangé par rapport à l'année dernière, malgré une augmentation continue des coûts opérationnels et de la demande prévue. Ces circonstances seront prises en compte dans la mise en œuvre du budget actuel et dans la proposition de budget pour 2026-2027. Des missions d'observation sont actuellement prévues au Kirghizistan, en Hongrie et en Arménie.

VII. Intégrité financière et résilience institutionnelle

Conformément à la Déclaration de Porto et à la *Résolution sur la stabilisation de la situation financière de l'Assemblée parlementaire*, des efforts ont été entrepris pour renforcer l'intégrité financière de l'Assemblée. Les mesures proposées permettraient d'augmenter progressivement les contributions exigées des petits contributeurs, de clarifier les mécanismes de contrôle, de formaliser les obligations de déclaration des contributions extrabudgétaires et d'assurer un examen régulier de la politique en matière de réserves. En outre, un amendement au Règlement sera examiné afin de clarifier les procédures relatives au non-versement des contributions par les États membres.

La résolution appelle également à moderniser le système des contributions nationales, en s'inspirant de la résolution d'Helsinki de 2015. L'objectif reste d'assurer une répartition plus équitable et plus durable des responsabilités financières entre les États participants. En consultation avec le Président et la Sous-commission au Règlement, des travaux préparatoires sont en cours pour intégrer ces dispositions dans les futurs amendements au Règlement.

VIII. Multilinguisme et modernisation du système de contributions

La déclaration de Porto contient une résolution visant à *soutenir le multilinguisme au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE*. À cette fin, un groupe de travail interne sur le multilinguisme a été créé au sein du Secrétariat afin d'étudier les moyens d'élargir la couverture linguistique dans la limite des ressources disponibles. Le Secrétariat a pris des initiatives pour améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des documents de l'Assemblée, tout en examinant les implications financières des services de traduction et d'interprétation. Ces efforts réaffirment l'engagement de l'Assemblée en faveur du multilinguisme, mais leur mise en œuvre complète nécessitera un financement supplémentaire ou un soutien extrabudgétaire.

IX. Planification prospective

Alors que nous entamons le nouvel exercice financier, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les délégations qui continuent de faire preuve de fiabilité, de générosité et d'attachement aux principes de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint chargé des finances et le personnel du Secrétariat international pour leur professionnalisme, leur discipline et leur dévouement.

L'Assemblée continue de fonctionner avec prudence et transparence, veillant à ce que chaque euro serve à renforcer la dimension parlementaire de l'OSCE et à promouvoir nos valeurs communes de dialogue, de démocratie et de sécurité pour tous.

Pour les mois à venir, les préparatifs sont déjà en cours pour les réunions statutaires de l'Assemblée en 2026, qui comprendront :

- la réunion d'hiver à Vienne (19-20 février 2026) ;
- la réunion du Bureau à Copenhague (27 avril 2026) ;
- la session annuelle à La Haye (4-8 juillet 2026), généreusement accueillie par les États généraux des Pays-Bas ;
- la réunion d'automne en Andorre (7-9 octobre 2026), aimablement accueillie par le Conseil général d'Andorre.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Parlement néerlandais et au Conseil général d'Andorre pour leur générosité et leur engagement à accueillir ces

prochaines réunions statutaires. Leur collaboration permet à l'Assemblée de continuer à accomplir son travail de manière efficace et de maintenir le haut niveau de standards attendu par les États participants.

Parallèlement, l'Assemblée recherche un parlement hôte pour la session annuelle de 2027 et désire confirmer rapidement le choix d'un hôte afin de pouvoir planifier efficacement la logistique et le financement, le soutien apporté par les parlements hôtes compensant largement les coûts et permettant à l'Assemblée de fonctionner dans le cadre d'un budget à croissance nominale zéro. En tant que trésorier, j'encourage vivement les parlements intéressés à contacter le Secrétariat international afin de discuter des modalités d'accueil possibles. Une planification efficace à long terme des réunions statutaires reste la pierre angulaire de la prévisibilité financière, de la visibilité et de la rentabilité globale de l'Assemblée.